



## **AVIS PUBLIC**

### **PROMULGATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 428-10**

**AVIS** est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 10 décembre 2018, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 428-10**      **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 428  
CONSTITUANT UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À  
LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE  
CERTAINES VOIES PUBLIQUES.**

QUE l'objet du règlement numéro 428-10 est de déterminer le droit payable pour l'année 2019 (carrières et sablières).

QUE ledit règlement numéro 428-10 entrera en vigueur à la date de sa publication.

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 428-10 à l'Hôtel de Ville au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, Terrebonne, Québec durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Donné à Terrebonne, (Québec)  
ce 19<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2018.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat

---